Annexe I du règlement des études

CHARTE DES STAGES

1- Organisation des stages

A - Licence

L'ENSAPL attache une importance toute particulière aux stages qui accompagnent et scandent la progression dans le cursus des études. Trois points sont consignés comme pédagogiquement très importants, au-delà de l'expérience même du déplacement dans une structure professionnelle :

- mettre l'étudiant en situation d'acteur dans le cadre de son stage (et non en observateur simple),
- le faire réfléchir et formuler le retour d'expérience sur l'enseignement et plus généralement sur la conception,
- lui faire rédiger un rapport consistant, à la fois comme moment d'écriture et démarche réflexive dans son cursus.

Deux stages professionnels sont répartis dans le premier cycle du cursus de la formation initiale :

Un stage dit "ouvrier" ou "de chantier" d'au moins deux semaines au sein d'une entreprise de construction de gros œuvre en position "d'ouvrier" sur un chantier. Ce stage est réalisé entre la première et la deuxième année du premier cycle de Licence (L1/L2). Son objectif est de confronter l'étudiant aux dimensions matérielle et physique de la production du bâtiment ainsi qu'à l'expérience humaine du chantier. Il est encadré par les enseignants titulaires et associés de TPCAU du semestre 2 (Antoine Béal, Didier Debarge, Pascal Truffaut, Betrand Verney) et compte pour 2 ects inclus dans l'UE de projet S2.

- Un stage dit de "première pratique ", réalisé en agence ou en service municipal d'architecture, est un stage maîtrise d'œuvre classique, avec l'objectif d'aborder la diversité du travail en agence d'architecture, des phases de conception à celles de réalisation. Sa durée est de 4 semaines minimum entre la 2e et la 3e année de Licence (L2/L3) et est encadré par les enseignants titulaires et associés TPCAU des semestres 3 et 4 de Licence (Vincent Ducatez, Cédric Michel, Fabrice Millet, Victoria Pignot, Jean-Marie Choquelle)

Ces deux périodes de stage donnent lieu à l'écriture d'un rapport, dont les contenus sont

prédéfinis par l'ensemble des enseignants responsables. Une réflexion sur la précision et l'affirmation de ces attendus est en cours dans le cadre des travaux de la commission interdisciplinaire sur les stages, afin que ces rapports puissent servir d'appui aux étudiants dans la construction de leur définition du métier et de la posture de l'architecte.

La validation du rapport stage est impérative pour l'obtention du diplôme ainsi que pour le passage dans le cycle supérieur

B - Master

Après les deux stages courts du cycle de licence, la formation en Master inscrit un stage long, d'au moins 8 semaines à plein temps ou 16 semaines à temps partiel, qui doit être le moment de découvrir de nouveaux modes d'exercice professionnel ou d'approfondir la reconnaissance de l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Ce stage dit "de diversification "doit permettre à l'étudiant de se confronter à la diversité croissante des métiers et des exercices qu'offre le diplôme d'architecte, de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à l'entreprise en passant par les domaines de la communication ou de la promotion.

A cette fin, il est associé à plusieurs enseignements obligatoires l'environnement professionnel, dont certains permettent de contextualiser cette expérience : cours de droit, cours sur la maîtrise d'œuvre (organisation de la profession, responsabilités, rapports avec la maîtrise d'ouvrage, etc.), Forum des métiers (séances de tables rondes thématisées. avec des professionnels. permettant d'appréhender des d'exercice diversifiés). Cela est sanctionné par le fait qu'il compte pour 8 ects inclus dans l'UE "insertion professionnelle" d'automne. La validation du rapport stage est impérative pour l'obtention du diplôme ainsi que pour le passage dans le cycle supérieur.

L'objectif diversité également de est sanctionné par le fait qu'à la différence des stages de licence encadrés par la discipline TPCAU, les encadrants sont tous les enseignants titulaires et associés du cycle master dans une volonté affichée pluridisciplinarité. Les responsables de ce stage étant Pascal Lejarre (architecte, TPCAU) et Céline Barrère (anthropologue, SHSA) La période préconisée pour le stage se situe entre les S8 et S9, toutefois l'organisation du cycle de Master permet des anticipations ou des reports, y compris après le PFE. Ces possibilités constituent des réponses aux

étudiants en mobilité académique a ce semestre et qui, en fonction des calendriers propres à chacune des écoles étrangères, peuvent ne pas être libres fin mai.

En continuité avec les exigences pédagogiques transversales, valant pour l'ensemble de la formation, trois points sont très importants, au-delà de l'expérience même du déplacement dans une structure professionnelle :

- mettre l'étudiant en situation d'acteur dans le cadre de son stage (et non en observateur simple),
- le faire réfléchir et formuler le retour d'expérience sur l'enseignement et plus généralement sur la conception,
- lui faire rédiger un rapport consistant, rare moment d'écriture dans son cursus.

Dans les perspectives d'amélioration du dispositif, il paraît nécessaire, de mieux préciser les attendus du stage dans les conventions ainsi que ceux des rapports, pour qu'ils puissent devenir un outil opératoire dans la construction du projet professionnel de l'étudiant. Cette pertinence dont l'établissement est convaincu se heurte aux moyens humains qu'elle induit. L'objectif est néanmoins d'aller dans ce sens au cours du prochain quadriennal.

2- Relation école/ structures d'accueil

Le stage donne lieu à une convention de stage entre l'ENSAP de Lille, l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Un référent est désigné au sein de cette dernière. Les modalités de suivi de ces stages in situ est également débattue au sein de la commission des stages qui préconise plusieurs rendez-vous entre encadrants et structures d'accueil, qu'il s'agisse d'un temps de visite de la part des enseignants de l'école (visites sur place ou bien rendez-vous téléphonique), ou d'une autre forme de relation entre les structures d'accueil et l'Ensap de Lille.

Le stage est un moment privilégié pour préparer l'étudiant pour son insertion professionnelle. Si les lieux de stage sont d'abord les agences d'architecture, ceci n'est pas une obligation stricte. Le stage peut s'effectuer dans toute entreprise liée aux domaines de l'architecture : dans la maîtrise d'ouvrage publique et privée, dans les CAUE, dans les agences d'urbanismes, voire dans les industries ou les entreprises du bâtiment, dans des structures de diffusion culturelle de l'architecture, etc. Ceci répond d'une part à l'objectif de la diversification des métiers de

l'architecte et d'autre part aux perspectives propres à chaque étudiant. Dans ce sens, il peut choisir de l'effectuer là où il compte s'insérer mais à l'inverse, il peut choisir de mettre à profit ce moment pour se confronter à un univers professionnel différent de celui où il compte exercer mais utile à cet exercice.

3- Évaluation des stages

A- Licence

Pour les deux stages de licence (L1/L2 et L2/L3), une fiche de procédure, transmise aux étudiants, est établie pour tous les stages architecture et paysage. Cette fiche fait état :

- des objectifs pédagogiques,
- des attendus concernant l'attitude d'acteur du stagiaire.
- de la structure du mémoire : points à aborder, nombre de pages minimum, écriture
- du mode d'évaluation du rapport de stage, etc.

Au regard des UE auxquelles les stages ressortissent, la note attribuée au rapport de stage ne participe pas au calcul de la moyenne pondérée de l'UE: les UE sont ainsi validées par les jurys sous réserve de validation du rapport de stage.

Sous l'égide des deux responsables désignés pour chacun des stages, les évaluations des rapports sont effectuées par des enseignants divers :

- > enseignants du champ TPCAU, titulaires ou associés, responsables des ateliers de projet du semestre S2, pour le stage ouvrier de première année;
- > enseignants architectes praticiens, tout champ disciplinaire confondus, pour le stage de deuxième année.

L'évaluation du rapport se porte principalement sur la capacité à articuler un discours, à rendre compte d'une activité professionnelle au sein d'une structure complexe, à mettre en rapport le texte produit et les images choisies.

B- Master

Une fiche de procédure, transmise aux étudiants, est établie pour tous les stages architecture et paysage. Cette fiche fait état :

- des objectifs pédagogiques,
- des attendus concernant l'attitude d'acteur du stagiaire.
- de la structure du mémoire : points à aborder, nombre de pages minimum, écriture
- du mode d'évaluation du rapport de stage, etc.

La construction interne du rapport de stage de Master a fait l'objet d'une réflexion largement aboutie par la commission interdisciplinaire des stages, afin qu'il ne soit pas traité comme un simple compte-rendu des activités en agence, mais que l'accent soit mis sur la construction d'un parcours, d'une identité d'architecte. Cette réflexion est largement intégratrice, car elle va du travail en amont du rapport (constitution d'un carnet de bord au long du stage validé par l'encadrant) à l'aval du rapport avec un travail de construction des annexes du rapport en tant que corpus organisé de réalisations renforçant le propos du corps du rapport. En effet, l'attention des étudiants est invitée à se porter sur la prise en compte du jeu d'acteur, le rapport à la commande, l'organisation professionnelle, etc. Le rapport doit être pensé comme un outil argumenté et progressif de présentation et de communication intégrant temporalités : le court terme de la validation du stage, le moyen et le long terme de la professionnel construction d'un parcours personnel et des supports pour le valoriser, dans le cadre d'une recherche d'emploi par exemple.

Il est à noter que le stage fait partie d'une unité d'enseignement qui n'est définitivement attribuée qu'après validation du rapport de stage. La note obtenue pour ce rapport ne rentre pas dans le calcul de la moyenne pondérée de l'UE.

4- Progressivité, ouverture, réflexivité: la charnière Licence/Master

La structuration des stages de l'Ensap Lille s'appuie fortement sur le passage de la Licence au Master en tant que charnière du dispositif. En effet, celle-ci marque:

la progression dans le temps des stages

l'ouverture et la collaboration de l'ensemble des champs disciplinaires, le stage de Master étant ainsi institué comme un espace temps de réflexion et d'interdisciplinarité pour les étudiants comme pour les enseignants menant des actions communes.

ouverture disciplinaire traduit la progression et l'affirmation du stage de master comme outil réflexif, en l'intégrant plus largement à l'ensemble de la pédagogie du master, ca il implique à égale mesure les enseignants d'ateliers, de cours magistraux, de séminaire exploratoire et de séminaire de recherche. Il entend ainsi monter en généralité et offrir un espace-temps de croisement entre modalités différentes pédagogiques,

disciplinaires et professionnelles, reflétant ainsi la diversité, la complexité et les enjeux contemporains de l'architecture et du métier d'architecte.

Une inscription et une lisibilité renforcées au sein du projet pédagogique

La lisibilité des stages au sein du projet pédagogique de l'Ensap de Lille a été également un point important de réflexion de la commission des stages. Les actions entreprises visent à les inscrire plus fermement dans le calendrier général de l'école et à améliorer le dispositif de cadrage de la procédure de stage. Afin d'assurer une meilleure visibilité et d'harmoniser les actions, les deux courts stages de licence et le stage long de master vont s'organiser autour de synchronisée de sélection période référents, de dépôts des conventions, de dates butoir de rendu, de correction, de rattrapage et validation des rapports. Cela sera matérialisé à travers la sanctuarisation des rythmes de stages et des rendus dans le calendrier général de l'école, l'organisation de séances groupées d'explication des attendus des stages et des rapports par l'ensemble des enseignants référents et la mise en place de session synchronisée de rattrapage.

L'objectif est d'offrir une vue globale des temps forts de l'année parmi lesquels les stages ont un rôle important à jouer, de les sortir d'une condition seconde ou bien du statut d'exercice imposé sans réelle lisibilité collective pour les étudiants comme parfois pour les enseignants. De la sorte, cela permettra de renforcer les collaborations entre enseignants référents et les transversalité disciplinaire en mettant en place des temps communs, une d'évaluation collectives. commune séances de présentation des attendus et d'harmonisation des notations. Dans le même temps, les stages viendront s'articuler avec les autres moments réflexifs et de construction du parcours professionnel, tels que le rapport de fin de cycle de licence, situé au milieu de la formation, ou encore le rapport HMONP à l'issu du diplôme. L'ambition de l'Ensap de Lille est, alors, de lutter contre la parcellisation des ces temps réflexifs er de les mettre en cohérence, afin de produire une chaine structurée. lisible et visible dans le calendrier comme dans les pratiques, impliquant les enseignants dans une construction collective interdisciplinaire.

Annexe II du règlement des études

CHARTE DES ÉCRITS

Durant leurs études, les étudiants produisent plusieurs travaux écrits : analyses, textes de prospective et d'intention, notes de synthèse, rapport de présentation, fiches de lecture, rapport de stage, mémoire de recherche etc. Il importe que ces écrits soient dignes de l'enseignement supérieur et respectueux de la propriété intellectuelle. Ces travaux comportent en effet la double vocation de faire avancer, si possible, la compréhension ou l'appréhension du monde, et de permettre d'évaluer des compétences et aptitudes avant de délivrer un diplôme.

Qu'elles soient imprimées ou numériques, le choix des sources est essentiel et, en raison d'une extrême accessibilité sur le net notamment, il convient de faire preuve d'intelligence et de discernement, en se méfiant des contenus non vérifiés, non signés ou rédigés parfois par des amateurs (site Wikipédia par exemple). Une des missions des enseignants consiste à orienter les recherches sur des sources d'intérêt plus certain. De plus, quelle qu'elle soit, la provenance de toute information doit être précisée. Cette charte explicite, dans cet objectif, des recommandations et règles permettant de donner à l'enseignant, puis au lecteur ultérieur, tout repère utile pour apprécier et retrouver ensuite citation, illustration, iconographie...

Dans le cadre de sa formation, il est attendu de l'étudiant qu'il montre ses capacités à à synthétiser, à analyser, distiller connaissances et des approches, restituer un sens intelligible. On attend de lui, en particulier, qu'il constitue sa propre autonomie critique en acquérant des savoirs lectures régulières. des l'apprentissage de la méthodologie, soit de formuler capable des hypothèses... **Appartenir** ainsi à une communauté universitaire, scientifique ou professionnelle requiert par conséquent le respect de règles collectives d'usage, visant à bien se situer par rapport au travail fait par d'autres et à bien distinguer l'apport du travail de l'auteur, en évitant qu'il se déconsidère par suspicion de copie ou de plagiat. Au sein de l'école, si ces usages n'étaient pas respectés, l'étudiant devrait alors s'expliquer sur son manque

d'honnêteté intellectuelle, voire sur sa tentative de fraude, en s'exposant à des sanctions.¹

Au-delà des travaux écrits, une probité similaire s'impose en tout travail, projets d'architecture, de paysage ou de ville par exemple. Lectures, visites et participation aux enseignements (cours magistraux, séminaires ou séances d'atelier) permettent de constituer une culture spécifique en ces domaines, mobilisable pour avancer des propositions plus affinées et pertinentes. Là aussi, il est nécessaire, comme les enseignants y invitent, de ne pas "pomper" les sources et projets dont on n'est pasl'auteur et de rappeler les références mobilisées dans les textes de présentation, ne serait-ce que par élégance intellectuelle.

Recommandations Méthodologiques

pour toutes les années concernant l'écriture, la recherche bibliographique, les citations et la rédaction d'une fiche de lecture.

I/ Fiche De Lecture

La fiche de lecture est un travail de synthèse qui rend compte à la fois de l'ouvrage lu et de votre lecture en un maximum d'une page et demie format A4. Il s'agit toujours de la totalité du livre ou de l'essai (et non d'un chapitre car un chapitre isolé sera toujours orphelin de la totalité du texte). C'est un exercice qui demande de la concision.

- Engagez-vous dans la compréhension, prenez une part active de lecteur, posezvous des questions au sujet du texte ; reliez-le à d'autres lectures, d'autres références ainsi qu'aux enseignements, sinon votre apport restera superficiel et sans lien avec le reste de vos études et de votre travail.
- Donnez les éléments caractéristiques de l'ouvrage à l'exclusion de tout aspect secondaire. Abandonnez les digressions, les éléments secondaires, les exemples accessoires pour aller à l'essentiel. Evitez les énumérations.
- Utilisez des phrases simples et des termes précis. Renvoyez aux pages où les idées fondamentales pour vous, vous semblent le plus clairement exprimées, voire citez les passages ou les citations qui synthétisent vos intérêts, sans en abuser.
- Affranchissez-vous de la structure du récit, pour caractériser son contenu, en classant les éléments qui le constituent par thèmes importants sans nécessairement respecter leur enchaînement. Cherchez une autre structure à

^{1 * :} annulation de l'exercice ou de l'UE, par exemple, voire exclusion en cas de récidive.

partir des thèses, arguments et idées principales de l'auteur. Cela vous aidera à ne pas faire un résumé et à dégager le sens de votre lecture.

• Introduisez ainsi des parties et des sousparties avec des titres pour construire, structurer et hiérarchiser votre analyse ainsi que les idées de l'auteur.

Doivent être mentionnés :

- La situation de l'oeuvre : dans la production et la vie de l'auteur et dans le contexte historique et culturel de l'époque.
- La structure du livre : nombre de parties, modes de découpages en chapitres chronologiques ou en thèmes...
- Le sujet : ce que raconte l'ouvrage, les thèmes abordés, les questions posées...

L'analyse des thèses développées nécessite de définir précisément les concepts utilisés, de montrer comment se fait l'articulation des idées et des arguments.

Critères d'évaluation

- compréhension du sujet
- positionnement critique
- clarté de l'analyse personnelle et de la synthèse
- lisibilité et présentation
- · respect des consignes

II / Recherche Bibliographique

Orientation de la recherche bibliographique. La bibliothèque peut vous permettre d'explorer divers thèmes liés aux cours, aux laboratoires et aux ateliers de projet. Vous pourrez y trouver les livres ou articles que nous vous avons indiqués en bibliographie ainsi que d'autres portant sur les mêmes thèmes. Une bibliographie n'est jamais restrictive, elle est au contraire une base pour d'autres explorations. Elle comporte les ouvrages cités, les ouvrages consultés et les ouvrages traitant du même sujet mais non étudiés (il importe aux enseignants de savoir que vous connaissez l'existence d'ouvrage sur le thème même si vous n'avez pas eu le temps de les lire).

Présentation des comptes rendus de recherche bibliographique

Le compte rendu comporte deux ou trois parties :

- a. la raison du choix du livre, en relation avec les thèmes traités en cours (ou en exploration, ou en atelier de projet),
- b. un choix de références bibliographiques (livres ou articles) portant sur les thèmes évoqués plus haut,
- c. un compte rendu rapide de vos recherches en médiathèque et la raison de vos choix.

Le compte rendu est présenté sous la forme d'un feuillet A4 vertical. Le texte est tapé à la machine. Il comporte en exergue, en haut de la page, vos nom et prénom, le titre du livre, l'auteur, la référence bibliographique. La mise en page devra être dictée par un souci de lisibilité et de clarté.

Critères d'évaluation:

- qualité de la recherche bibliographique
- · compréhension du sujet
- qualité et soin de l'exécution et de la mise en page
- respect des consignes.

III / Ecriture

- Mise en page lisible avec marge, espace entre les paragraphes et interlignes suffisants pour permettre les corrections et les commentaires, (entre 1.700 et 1.900 signes par feuillets)
- Taille de police confortable (équivalent à du Times 12 points)
- · pagination en mode justifié,
- pages numérotées,
- plan structuré annoncé avec mention des numéros de pages pour chaque chapitre et sous chapitre,
- introduction et conclusion si demandées.

Conseil : Relisez-vous à haute voix pour vérifier la syntaxe, assouplir votre écriture et éviter les éventuelles répétitions.

IV/ Citations

Vous devez obligatoirement mettre des guillemets quand vous citez quelqu'un, mentionner son nom et donner la référence en note.

Vous ne construisez pas une réflexion en copiant et en additionnant des éléments pris chez les uns et les autres, et votre lecteur n'a pas le contexte de référence faisant partie de la citation. Si vous ne mentionnez pas le nom de l'auteur (des auteurs), il s'agit d'un plagiat qui est répréhensible et sera sévèrement jugé à l'Ensapl. Dès qu'un plagiat est identifié par votre lecteur ou lectrice, tout le reste de votre travail est mis en doute : on se demande si vous en êtes l'auteur. Il est alors impossible d'évaluer le travail qui obtient alors 0. Toute possibilité de rattrapage est refusée et l'UE, dont fait partie l'enseignement associé à ce rendu, n'est pas obtenue.

Une citation n'a pas pour fonction de parler à votre place mais d'entretenir et de situer votre réflexion dans le cadre d'un dialogue avec des auteurs. Il importe donc que vous appreniez, dans l'économie de votre texte, à introduire et

à commenter les citations pour que le lien de votre pensée avec ces auteurs soit explicite. Il ne s'agit ni de mettre votre réflexion sous l'autorité de la renommée éventuelle des auteurs ni de vous approprier leur travail mais d'alimenter votre réflexion et vos travaux de recherche par des informations d'une part, de les positionner dans un champ argumentatif d'autre part.

Règles de présentation des notes et des références bibliographiques

(adoptée à l'Imprimerie nationale pour les travaux courants)

Les titres sont toujours en italique. Des guillemets n'encadrent jamais un italique. Indiquer toujours, s'il y a lieu, le nom des traducteurs.

Pour un ouvrage:

Nom (prénom), *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, « collection » (s'il y a lieu),date d'édition, page de la citation (si plusieurs pages, indiquer de p. N à p. M ou p. N et s.s.)

Ex : Domenach (Jean-Luc) et Richer (Philippe), *La Chine, 1949-1985,* Paris, Imprimerie nationale, coll. "Notre Siècle", 1987, 504 p.

Pour une contribution à un ouvrage collectif:

Nom (prénom) de l'auteur de l'article, « titre de l'article », dans Nom (prénom) des auteurs mentionnés en page de couverture, *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, date d'édition, pages citées Ex : Roth (François), « Les Luxembourgeois en Lorraine annexée, 1871-1918 », dans Poidevin (R.) et Trausch (G.), Les relations franco-luxembourgeoises au début du XXe siècle, Metz, Centre de recherches Relations internationales, 1978, t. II, p. 175-183.

Pour un article dans un périodique :

Nom (prénom) de l'auteur de l'article, « titre de l'article », *Titre de la revue*, N° de la revue, date de parution, numéros des pages consacrée à l'article Ex : Walter (Rodolphe), "Le parc de Monsieur Zola", *L'OEil*, n°272, mars 1978, p. 18- 25

Pour une consultation internet:

Lien hypertexte de la page consultée (et pas du site), *titre de l'article*, descriptif du contenu de la page si le titre n'est pas explicite, auteur du contenu, droits, consultable sur le site : lien hypertexte du site, date de mise en ligne de la page consultée, date de consultation.

Ex:

http://fr.wikipedia.org/wiki/Paysage#Approche_.C3.A9cologique, écologie du paysage, auteurs multiples, licence de documentation libre, consultable sur le site http://fr.wikipedia.org, date de mise en ligne inconnue, dernières modifications apportées le 31/08/2008, consulté le 2 septembre 2008.

Pour l'iconographie:

Nom (prénom) de l'auteur de l'image (s'il s'agit d'une production personnelle indiquer pareillement vos noms et (prénom)), titre, médium (par ex. photographie numérique, pastel, eaux-fortes etc.), format original en cm (hauteur x largeur pour les bidimensionnelles ; hauteur x largeur x profondeur pour les œuvres tridimensionnelles), indiquer s'il s'agit d'un détail. lieu et date de création, collection ou lieu de conservation de l'oeuvre, reproduite dans (indiquer l'ouvrage dans lequel l'image est reproduite avec toutes les indications bibliographiques comme indiquées précédemment pour les ouvrages, périodiques, articles ou page web + crédit photographique), droits (les droits sont en général indiqués dans les crédits photographiques pour les ouvrages et en marges verticales dans les articles ou périodiques. DR = droits réservés).

Ex: Richter (Gerhard), *Chinon,* Huile sur toile, 200X320 cm, s.l, 1987, Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Paris, reproduite dans Richter (Gerhard), *Landscapes,* Ostifldern-Ruit, Cantz Verlag, 1998, p. 29, crédit photo Studio Gerhard Richter, Cologne, DR.

Liste des abréviations courantes :

p. = page(s)

s.s = suivantes

Ibidem ou Ibid. = même référence que précédemment citées dans la même page Opus cités ou Op. cit. = ouvrage déjà référencé dans une des pages précédentes. Faire précéder dans ce cas du nom (prénom) de l'auteur et du titre de l'ouvrage (toujours en italique) suivi de «, op. cit. »

s.l et s.d. = sans lieu, sans date. Dans les cas où les dates et/ou lieux de parution, de création ou de mise en ligne sont inconnus.

D.R : droits réservés L.R : libre de droit

Règles d'usage pour les citations :

Une citation dans le corps de texte ne peut excéder deux phrases. Elle se signale alors par des guillemets. La typographie dans ce cas ne change pas. En fin de guillemet, elle est accompagnée d'un appel de note de bas de page (format exposant) renvoyant à une note de bas de page (police distincte, taille de la police minorée) avec les références bibliographiques complètes de l'ouvrage d'où est extraite la citation. L'auteur de la citation doit être dans tous les cas mentionné soit dans le texte préliminaire, soit entre parenthèse après la citation. Dans ce cas l'appel de note se fait après mention de l'auteur dans la parenthèse

Ex : Cette conception opère une configuration ambiguë de la nature à la fois présentée dans ses phénomènes et relevant d'un principe transcendant invisible. Goethe résumera cette figuration de la nature par l'admirable et célèbre formule : « Mystérieuse au grand jour ... »².

Dans les cas (comme ex. ci-dessus) où la citation se résume à une formule, la note de bas de page doit rapporter la phrase complète d'où la formule est extraite. Dans tous les autres cas (citation de plus de deux phrases), les citations sont distinguées du corps de texte comme suit :

- passage à la ligne
- citation en distinction typographique. Retrait du corps de texte majoré. Interligne minorée, taille de la police minorée
- indication du nom et prénom de l'auteur et du *titre de l'ouvrage* en fin de citation, paginé à droite + appel de note de bas de page renvoyant à une note de bas de page donnant la référence complète de l'ouvrage.

Ex : C'est suivant le type de rapport que l'homme libre entretient avec le monde, soit avec le monde dans sa totalité, soit avec le monde humain constitué comme cité, que son activité sera dite contemplative ou active.

« Je vis donc conformément à la nature, si je me donne entier à elle, si je me fais son admirateur et son adorateur. Or la nature a voulu que je remplisse les deux fonctions, celle d'agir, et celle de me consacrer à la contemplation. Je remplis l'une et l'autre : parce que la contemplation n'existe même pas sans l'action. »

Sénéque, De Otio 1

Bien que Sénèque ait adopté l'opposition entre contemplation et activité, il tente ici de rappeler

² « Mystérieuse au grand jour, la Nature ne se laisse pas dérober son voile et ce qu'elle ne veut pas révéler à ton esprit, tu ne pourras pas la contraindre à le faire, avec des leviers et des hélices. » Goethe,

Faust I, Paris, Garnier Frères, traduction G. de Nerval, 1962.

qu'il ne s'agit pas de *choisir* entre activité contemplative et activité politique.³

bibliothèque », traduit du latin par Pierre Maréchaux, 2004, VII, 1, p. 12

³ Sénèque, *De Otio, Le temps à soi,* Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite